

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE MINISTERE DE L'ECONOMIE OCEANIQUE, DES RESSOURCES MARINES, DE LA PECHE ET DES SERVICES MARITIMES

#### AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DES CANOTS (Ref: F/15421/5 V3)

1. Le Ministère de l'Economie Océanique, des Ressources Marines, de la Pêche et des Services Maritimes, sous le Fisheries Sectoral Support Programme de l'accord de partenariat de pêche entre l'Union Européenne et Maurice, accordera une aide financière aux pêcheurs/sociétés cooperatives des pêcheurs pour l'achat des canots qui leur permettront d'exercer hors du lagon.
2. L'aide financière comprend une subvention de 50% pour l'achat d'un canot et ne dépassant pas la somme de Rs 200,000/-
3. Le Ministère invite les pêcheurs enregistrés qui voudraient bénéficier de cette aide, à envoyer leur demande pour l'achat des canots en fibre de verre. Les canots doivent être entre 7 mètres et 12 mètres en longueur, être équipés d'un moteur intérieur ou hors-bord de 15HP ou plus, des équipements de sécurité, des gilets de sauvetage pour chaque personne à bord, de trois fusées éclairantes et des réflecteurs de radar.
4. Les demandes doivent être accompagnées des documents suivants:
  - (i) une lettre de demande;
  - (ii) une copie du "Fisherman Card"/certificat d'enregistrement des sociétés cooperatives des pêcheurs ;
  - (iii) une copie de la carte d'identité national; et
  - (iv) une quotation d'un constructeur de bateau.
5. Les demandes avec référence "F/15421/5 V3" doivent être adressées au Chef de Cabinet, Ministère de l'Economie Océanique, des Ressources Marines, de la Pêche et des Services Maritimes, 4<sup>ème</sup> Étage, Bâtiment LICI, Rue President John Kennedy, Port Louis au plus tard le **17 janvier 2018 avant 13 30 hrs.**
6. Les pêcheurs enregistrés/ sociétés cooperatives des pêcheurs qui avaient déjà soumis une demande auparavant devront soumettre une nouvelle demande d'application.
7. Un service d'assistance sera disponible au Ministère de l'Economie Océanique, des Ressources Marines, de la Pêche et des Services Maritimes les **10 et 11 janvier 2018** pour des éclairissements.
8. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le site web du ministère à l'adresse suivante: [http:// oceanecomony@govmu.org](http://oceanecomony@govmu.org)

Le Ministère de l'Economie Océanique,  
des Ressources Marines, de la Pêche et  
des Services Maritimes  
4<sup>ème</sup> Étage, Bâtiment LICI  
Port Louis

18 décembre 2017